



Le 30 octobre 2020,

## COMMUNIQUE AUX CHASSEURS

Chers Amis Chasseurs,

La France est à nouveau rentrée dans une phase de confinement suite aux annonces d'hier du Président de la République.

Depuis plusieurs jours, la fédération nationale, au travers de son Président Schraen et de son lobbyiste Thierry Coste, est à la manœuvre pour obtenir des mesures dérogatoires pour la chasse aux pouvoirs publics.

Il a ainsi été demandé le maintien des activités de chasse au titre notamment de leur mission de service public sur le contrôle des populations animales pour la prévention des dégâts aux cultures (chasse collective au sanglier) et pour assurer la surveillance sanitaire.

Des arbitrages ont dû être rendus hier et le Premier Ministre a précisé hier soir les principales modalités de cette nouvelle période de confinement.

Des circulaires doivent être envoyées aux préfets qui pourraient avoir la latitude d'adapter les mesures.

Dans ce cadre-là, votre fédération s'est déjà rapprochée du préfet de département pour engager les discussions, mais la marge de manœuvre dépend pour une large part des dérogations obtenues au niveau national.

Conjointement, la Chambre Départementale d'Agriculture a été sollicitée pour que le monde agricole soutienne nos demandes légitimes.

La FNC échange également avec l'OFB sur le maintien des examens du permis de chasser.

**Sur tous ces sujets nous vous tiendrons informé de l'évolution de la situation, mais pour l'heure, la chasse demeure suspendue.**

Par ailleurs, votre fédération reste ouverte au public dans le cadre de ses missions de service public, dans le respect des mesures sanitaires.

Bien à vous,

Le directeur  
